



**Section locale 4155**

### **Message de votre exécutif**

Bonjour chers membres de la Section locale 4155,

Suite aux élections du 22 février 2025, Dominique Roy a été élu à la présidence. Pour le poste de vice présidence, étant donné que personne a pris le poste à l'assemblée, Frédéric Guérin nous a été proposé par la suite avec de l'intérêt pour la vice présidence. Selon l'article 7(a) (tâche de la présidence) de nos règlements le président a le droit de nommer un membre pour combler un poste vacant jusqu'à la prochaine élection.

Dominique Roy -Président  
Frédéric Guérin-vice-président intérimaire  
Cristine Lalonde - secrétaire-trésorière  
Julie Leclair - secrétaire archiviste  
Alain Collinet - délégué.

**IMPORTANT:**svp prendre 5 minutes pour remplir le sondage du CSCSO sur les prochaines négociations centrales en vous servant du lien suivant:

<https://surveys-sondages.limesurvey.net/559531?lang=fr>

**Veillez noter que la présidence ne répond à aucun courriel qui est**

**Le franc-parler  
mars/avril 2025**

envoyé à son courriel du CSDCEO. Donc, il est important de s'adresser au courriel du syndicat. (scfp4155action@gmail.com).

### **Dates à retenir**

- Semaine de relâche du 10 au 14 mars 2025
- Congé de Pâques du 18 au 21 avril 2025



### **Retraites**

Si vous prenez votre retraite, s.v.p. en aviser votre syndicat par courriel.

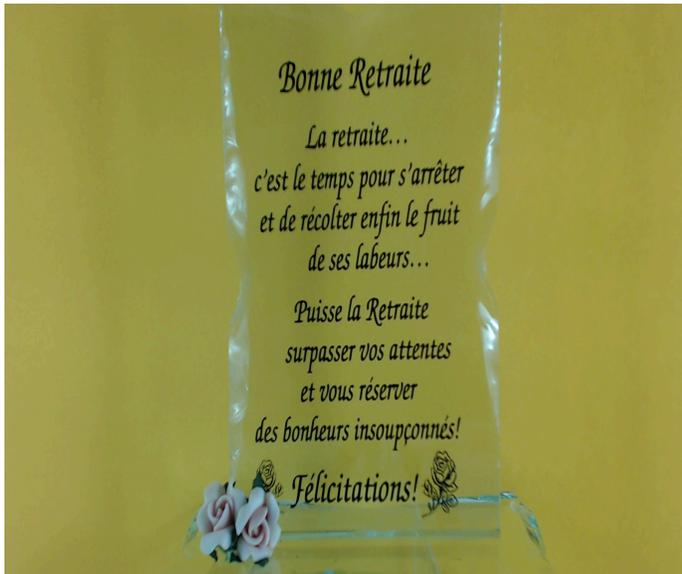
Voici quelques membres qui sont ou seront à la retraite très bientôt :

#### **Élise Dicaire**

Secrétaire d'école - 29 mars 2025

#### **Danielle Gilbert Turgeon**

Secrétaire d'école - 25 avril 2025



### ***Sincères condoléances***

À ceux et celles qui ont perdu un être cher dernièrement... permettez-nous de vous témoigner toute notre amitié dans ces moments difficiles, et de vous offrir nos plus sincères condoléances.

### ***Prompt rétablissement***

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous ceux et celles qui sont retenus à la maison par la maladie. Que ce moment d'arrêt forcé ne dure que le temps de retrouver votre élan...

## **POUR VOTRE INFORMATION**

### **Changement d'adresse**

Veillez s.v.p. nous faire parvenir tous changements d'adresse civique, d'adresse courriel ou numéro de téléphone au courriel du syndicat, [scfp4155action@gmail.com](mailto:scfp4155action@gmail.com).

### **Petits conseils**

Le syndicat vous conseille de transférer toutes informations personnelles et pertinentes dont vous recevez dans votre compte courriel du conseil, tel que bordereaux de paye, informations de la Fiducie des bénéfices, des avantages sociaux et RAEO à un compte personnel car si un jour vous n'avez plus accès à votre compte courriel du conseil, vous n'aurez plus accès à ceux-ci.

### **OMERS**

Pour en apprendre davantage sur votre régime de retraite OMERS, vous pouvez consulter le site pour découvrir comment votre rente est calculée, comment votre prestation de raccordement fonctionne et bien plus encore.

Vous pouvez téléphoner le Service à la clientèle d'OMERS au 416 369-2444 ou 1-800 387-0813.

### **Carte de membres**

Pour tous ceux et celles qui veulent recevoir une carte de membre, s.v.p. en faire la demande auprès de votre exécutif.

### **Offres d'emplois :**

Vous pouvez vous inscrire sur le site web du conseil pour recevoir les offres d'emploi sous [Alerte-emploi](#).

Assurez-vous de vérifier régulièrement pour voir la disponibilité des affichages. N'oubliez pas que vous devez réinitialiser à chaque 12 mois sur le site des offres d'emplois pour continuer à recevoir les affichages.

### **AILD**

Pour les membres qui sont sur l'AILD. Après 24 mois sur l'AILD, sachez que vous ne serez plus couvert par la Fiducie des bénéfices (médical, dentaire, etc.). Pour plus d'informations, vous devriez vous renseigner auprès de la Fiducie. OTIP 1-866-783-6847.

### **Certificat médical**

Si vous devez présenter un certificat médical, s.v.p. l'envoyer au Service de santé et sécurité ([sante.securite@csdceo.org](mailto:sante.securite@csdceo.org)) et ne pas le remettre à votre superviseur/direction. Vous devez aviser votre superviseur/direction de votre absence et faire votre entrée dans SIGA :

- maladie;
- deuil.

### ***Fiducie des bénéficiaires***

Pour tous les nouveaux employés réguliers travaillant 15 heures et plus, vous devez vérifier votre courriel du conseil dans les 3 semaines suivant votre embauche pour vous inscrire à OTIP/RAEO dans les délais prescrits sinon vous serez limité dans les réclamations que vous pouvez demander et vous allez devoir passer un examen médical. Si après 3 semaines suite à votre embauche vous n'avez pas reçu un courriel d'inscription intitulé "**Mesures à prendre : inscription à votre régime d'assurance**" de OTIP/RAEO, vérifiez avec le service de la paie pour une confirmation que le conseil a envoyé votre nom à OTIP/RAEO.

### ***Accident de travail***

Lors d'un accident de travail, vous devez toujours documenter la situation sur un rapport d'accident que vous trouverez sur le portail et avoir un témoin dans la mesure du possible, que vous ayez besoin de voir un médecin ou non.

Si vous devez consulter pour de l'aide médical, vous devez toujours faire compléter le formulaire 8 par le médecin sur place dans les plus brefs délais et le faire parvenir au service de santé sécurité.

Aviser le service de santé et sécurité si vous vous absentez ou consulter un médecin par rapport à cet incident (l'accident ou la lésion). Ces journées devraient être payées par la CSPAAAT et non prises sur vos congés de maladie.

### ***Antécédents criminels***

Vous recevez à chaque année un courriel du conseil intitulé Déclaration d'infraction annuelle (année scolaire 202?-202? **pour la prochaine année scolaire**). Vous devez le compléter chaque année sinon vous allez devoir vous rendre au poste de police et ceci engendre des coûts et des délais pour avoir vos antécédents criminels ainsi qu'un délai pour occuper un poste. Alors tous ceux et celles qui ne travaillent pas durant l'été, assurez-vous de le compléter avant de quitter.

### ***Service de la paie***

Pour tout problèmes ou questionnement concernant tout ce qui a se rapporte à votre paie (T4, bordereaux de paie, OMERS, etc..) s.v.p. envoyer un courriel au Service de la paie ([paie@csdceo.org](mailto:paie@csdceo.org)).

### ***Rappel - Bordereaux de paie***

Il se peut que des erreurs se glissent sur votre paie, donc nous vous suggérons fortement de vérifier votre bordereau de paie afin de s'assurer que toutes les déductions qui doivent être faites soient faites correctement (cotisations syndicales, OMERS, déduction des congés, etc...) S'il y a des erreurs et quand la paye va s'en apercevoir, vous allez devoir rembourser et nous voulons éviter cela, donc s.v.p. vérifiez vos bordereaux de paie.

### ***Congés annuels/personnels :***

- doivent être approuvés par votre superviseur/direction.

***Edvantage plus***

Le programme est maintenant en marche. Pour ceux et celles qui n'ont pas complété le sondage, afin de nous donner votre autorisation de transmettre vos informations, vous pouvez le faire à tout moment. Vous devez nous aviser si vous changez de courriel. Les mises à jour sont faites une fois par mois donc il se peut qu'il y est un délai entre le temps que vous ayez rempli le sondage et que vous receviez le courriel de Edvantage pour vous inscrire. Vous pouvez remplir le sondage en cliquant sur ce [lien Edvantage plus](#).

***Dites-nous ce que vous aimeriez voir dans votre Franc-parler. Nous sommes ouverts aux nouvelles idées, suggestions.***